

Cette charte a pour objet de fixer les règles d'engagement réciproque entre le réseau et le patient membre du réseau, conformément au décret n° 2002-1463 du 17 déc. 2002 (Code de la Santé Publique), définissant les réseaux de santé.

*Aquitaine BPCO* est une filière du Réseau respiratoire d'Aquitaine (AquiRespi), association loi 1901 dotée d'un Bureau et d'un Conseil d'administration. Elle regroupe des structures et des moyens humains qui organisent, en fonction des besoins du patient, une prise en charge globale de sa pathologie respiratoire par ses soignants habituels ou géographiquement proches. Elle permet au patient membre de bénéficier d'un dispositif ouvert à tous les assurés sociaux d'Aquitaine porteurs d'une affection relevant de la réhabilitation respiratoire. Les actes de soins pratiqués au sein du réseau sont facturés et pris en charge selon les tarifs conventionnels de l'assurance maladie.

## Le réseau s'engage à

- élaborer un programme personnalisé de soins pour chaque patient inclus dans le réseau.
- permettre au patient d'accéder aux professionnels de santé du réseau qui prennent en charge sa pathologie. Ces professionnels sont spécifiquement formés dans le but d'une amélioration constante de la qualité des soins.
- mettre à la disposition du patient des éléments d'information sur sa pathologie et sa prise en charge (disponible sur le site web du réseau ou sur demande auprès du secrétariat).
- faire le lien entre les différents professionnels de santé impliqués dans la réhabilitation respiratoire du patient.

## Le patient s'engage à

- remplir le questionnaire qui lui est adressé avec la présente charte.
- suivre, sauf contre-indication médicale, le programme de réentraînement à l'effort, qui sera personnalisé en fonction de ses besoins et prescrit par son médecin traitant ou son pneumologue. Le stage initial comporte 3 séances par semaine minimum, pendant 3 mois (40 séances au total).
- signaler au réseau toute absence prolongée, tout problème qu'il pourrait rencontrer, toute modification de son état de santé qu'il juge susceptible d'interférer avec la pratique de son réentraînement, ou d'entraîner une interruption du programme.
- prendre connaissance des statuts, du règlement intérieur et de la convention constitutive du réseau, disponibles auprès du secrétariat ou sur [www.aquirespi.org](http://www.aquirespi.org).
- participer à l'évaluation du réseau en remplissant le questionnaire de satisfaction.

## Modalités d'accès au réseau

Le patient porteur d'une affection relevant de la réhabilitation respiratoire peut à tout moment entrer dans le réseau. Il s'engage alors à respecter les modalités de la présente charte.

## Modalités de sortie du réseau

Le patient membre peut sortir librement du réseau en notifiant sa décision par écrit.

Les données recueillies sont strictement confidentielles et ne pourront être diffusées à l'extérieur de la cellule de coordination du réseau que si elles ont auparavant été rendues anonymes, avec impossibilité de reconstituer leur origine. Dans le cadre de la loi Informatique et Libertés, le patient membre du réseau bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Il a accès à l'intégralité de son dossier médical, disponible sur demande. Tous les professionnels de santé qui suivent un patient dans le cadre du réseau ont accès à son dossier actualisé, dans la mesure de leurs droits de consultation.